

CLTM/B100054/MBI

Bruxelles, le 26 novembre 2009

**Résolution de l'IRU sur  
LE DEVELOPPEMENT ET LA MISE A L'ESSAI  
D'ENSEMBLES DE VEHICULES HARMONISES  
SUIVANT LE SYSTEME MODULAIRE EUROPEEN  
DAND TOUTE L'UE**

*adoptée par le Comité de Liaison Transport de Marchandises de l'IRU  
le 1 octobre 2009 à Bruxelles*

**Résolution de l'IRU sur le développement et la mise à l'essai d'ensembles de véhicules harmonisés suivant le système modulaire européen dans toute l'UE.**

**Le Comité de Liaison Transport de Marchandises (CLTM) de l'IRU auprès de l'UE, représentant le transport de marchandises par route dans les 27 Etats membres de l'Union européenne, se réunissant à Bruxelles afin d'évaluer les initiatives de la Commission européenne relatives à l'utilisation d'ensembles de véhicules suivant le système modulaire européen (SME) dans toute l'UE,**

**Considérant que :**

Sur la base des essais actuels, le SME présente de nombreux avantages en termes d'efficacité accrue :

- la possibilité de transporter la même charge avec moins de véhicules, ce qui revient à transporter mieux, pas à transporter plus ;
- une meilleure utilisation d'un nombre de plus en plus restreint de conducteurs professionnels ;
- une hausse de la capacité disponible ;
- une meilleure interchangeabilité avec les autres modes de transport de marchandises, favorisant ainsi la comodalité ;
- une meilleure performance environnementale – moins de carburant consommé et donc moins de CO<sub>2</sub> émis ;
- une charge restreinte pour l'infrastructure – l'augmentation du nombre d'essieux et la réduction du poids par essieu freinent la dégradation des routes.

Un certain nombre d'obstacles surmontables ont été identifiés qui nécessitent un examen et des essais plus approfondis :

- l'impact sur l'infrastructure routière, y compris les zones de stationnement et les ponts ;

- l'impact sur le marché du transport routier de marchandises, notamment en termes d'évolution des prix ;
- la nécessité d'installer des équipements de sécurité supplémentaire sur les ensembles SME ;
- la nécessité d'imposer des exigences supplémentaires en matière de formation aux conducteurs.

Actuellement, le SME est uniquement utilisé et/ou mis à l'essai dans un nombre restreint d'Etats membres.

Afin de faciliter l'utilisation du SME dans toute l'UE, les différents ensembles ainsi que les unités de transport et les équipements de chargement doivent être harmonisés et normalisés pour favoriser la comodalité, et qu'en plus des études théoriques disponibles, davantage d'essais pratiques, aussi bien nationaux que transfrontaliers, sont nécessaires de toute urgence afin de lever les derniers obstacles et de préparer cette harmonisation.

**Prie la Commission européenne et les Etats membres :**

de faciliter les essais nationaux et transfrontaliers d'ensembles de véhicules SME afin de déterminer s'ils présentent des avantages et si oui, de déterminer lesquels en présentent le plus et sont les plus sûrs, et quelles modifications potentielles sont nécessaires au niveau de l'infrastructure pour permettre leur utilisation ;

de définir des règles harmonisées et normalisées en matière de poids et dimensions afin de permettre l'utilisation d'ensembles de véhicules SME pour le transport intracommunautaire dans toute l'UE et d'ainsi promouvoir la comodalité dans l'UE.

\* \* \* \* \*